

La guerre du Soudan  
Paris, 9 décembre.  
L'Angleterre propose de retraver dans toute l'Europe, des aventuriers pour continuer la guerre du Soudan.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 8 décembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DEBOSQ.

#### Bruits de couloirs

MM. Bernard-Lavergne, Turquet, et les membres de la commission du Tonkin, demanderont que l'interpellation soit discutée avant tout autre projet de loi.

On parle vaguement d'une séance de nuit. Il est plus probable que M. Jules Ferry répondra ce soir à M. Pelletan et que la discussion sera renvoyée à lundi.

#### La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

#### Les crédits du Tonkin

La Chambre aborde la suite de la discussion des crédits du Tonkin.

#### Discours de M. Delafosse

M. DELAFOSSE, continuant son discours, constate que l'on en est encore à se demander, après huit mois de négociations : Qu'allons-nous faire au Tonkin ? On parle, il est vrai, de l'exécution du traité de 1874, mais ce traité ne contient rien de précis, de déterminé et la politique du gouvernement dans cette question a un caractère d'incertitude et d'instabilité.

On a ajouté qu'on veut se limiter au delta du fleuve Rouge; mais peut-on répondre de son tenir là; si l'on est attaqué ou ensermé par l'ennemi, ne faudra-t-il pas sortir de cette position pour se défendre, ou au moins pour respirer ? On ne peut éliminer nos soldats au rôle d'assiégés éternels, il y a de deux issues : ou traiter ou combattre. Une seule chose est impossible, le maintien de l'état de choses actuel.

Avec qui faut-il traiter ou combattre ? Ou commun à avoir que nous avons en face de nous, non plus les Pavillous-Noirs, mais la Chine elle-même; le gouvernement, après l'avoir nié jusqu'ici, reconnaît l'intervention de la Chine.

C'est sur la foi des audacieuses assurances du gouvernement que la Chambre a voté tous les crédits qui lui ont été demandés; la vérité est faite aujourd'hui et l'on sait que le ministère, lorsqu'il niait l'intervention chinoise, avait les mains pleines de preuves de cette intervention. (Très-bien ! à droite.)

Il y a donc double conflit, un conflit diplomatique et un conflit militaire. Le Livre Jaune fait éclater le premier à toutes ses pages. M. Challemel-Lacour reconnaissant qu'il y avait décaissé aussi; c'est à ce résultat qu'aboutit notre diplomatie.

M. Jules Ferry a repris les négociations sur des bases qui sont encore ignorées et qu'on voudra sans doute faire connaître; cependant, on sait que, le 19 novembre, M. Jules Ferry a fait connaître à l'ambassade de Chine que nos troupes avaient reçu l'ordre d'attaquer Bac-Ninh. L'ambassade de Chine a répondu à cette communication que nous trouverions devant nous des troupes chinoises; si le ministre passe outre, il aura fait acte de guerre, il aura engagé une guerre sans l'assentiment du Parlement. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

On a fait du Tonkin un tableau enchanteur; on y a montré des rivières qui roulent de l'or; on en a fait un Eldorado, un pays de Mille et une nuit; cependant des voyageurs affirmant que le Delta n'offre rien de semblable à ces descriptions. Le Tonkin n'a d'autre valeur que d'être un débouché sur la Chine; or, nous comptions à nous braver avec cette puissance; c'est là une singulière politique que de se fermer dès à présent ce immense marché de 400 millions d'hommes. Une rupture entraînerait en outre la ruine de l'industrie lyonnaise. Cette rupture aura-t-elle lieu ? Le cabinet ne veut pas la guerre; et la Chine ne la déclare pas, mais elle nous la fera d'une façon occulte.

Les soldats chinois combattent, dès à présent, contre nous. Que veut faire le gouvernement en présence de cette situation ? Tolérera-t-il cette intervention déguisée ? S'il en est ainsi, nous avons en perspective, une guerre indéfinie qui exigera l'envoi au Tonkin d'une véritable armée. Mais, si la Chine se refuse à mettre un terme à cette guerre sourde, que fera le gouvernement ? Il s'est déjà posé cette question, et a déclaré que cette commission serait considérée comme un *casus belli*. Quelle sanction le gouvernement donnera-t-il à cette déclaration ?

Ce ne peut être que la guerre ouverte. C'est à ce résultat qu'on aboutit fatalement. Certains esprits ne reculent pas devant cette éventualité et s'imaginent que la Chine d'aujourd'hui est encore celle de 1861; il n'en est rien. La Chine a beaucoup changé et la France a changé encore davantage. En 1861, elle avait avec elle toute l'Europe qui l'accompagnait de ses vœux; en est-il de même aujourd'hui ? Peut-on bloquer et bombarder des villes occupées surtout par le commerce européen ? Le blocus serait-il respecté et les puissances ne réclameraient-elles pas en faveur de leurs nationaux ?

Il y a là des causes de conflit énormes, il y a un dernier danger : c'est le rétablissement de la course. La Chine n'a pas de marine, mais elle peut délivrer des lettres de marque à tous les aventuriers du monde, ce serait interdire les mers de Chine à nos navires de commerce.

L'intérêt du cabinet peut nous y entraîner, c'est à la Chambre à arrêter la France dans cette aventure; la prudence et la circonspection sont commandées par notre situation en Europe, par notre isolement.

Tous les peuples se concentrent, ramassent leurs forces en vue d'une crise qui peut être prochaine. C'est une politique insensée d'éparpiller les nôtres à tous les coins du monde. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Il y a un obstacle à la paix; cet obstacle, c'est le cabinet. (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs. — Bruits.)

Le cabinet s'est mis dans l'impossibilité d'arriver à une conclusion pacifique; il est compromis; il est lié par l'attitude qu'il a prise devant la Chine; il est le prisonnier de sa politique.

Il est donc nécessaire de lui refuser des crédits qui sont une subvention à la politique de guerre. Ce cabinet de guerre doit disparaître pour faire place à un cabinet de paix. Et si arrivait que, malgré tout, la guerre devint nécessaire, nous ferions la guerre avec la conscience d'avoir fait notre devoir de fidèles mandataires du pays. (Applaudissements à droite.)

#### Discours de M. Léon Renault

M. LÉON RENAULT, rapporteur, dit que la commission, en proposant le vote des crédits, n'a pas voulu donner une subvention à une politique de guerre; elle a voulu affirmer la volonté du Parlement de persévérer dans une politique qui n'exclut pas les négociations pour arriver à un arrangement compatible avec l'honneur national. Elle a voulu apporter le plus de lumière possible au Parlement, pour le mettre en état de se décider en connaissance de cause, en prenant conseil de l'honneur et des intérêts de la France, sans oublier quel doit être le rôle d'une grande nation pacifique.

La France doit y regarder de très près avant de s'engager dans des entreprises coloniales; mais ce n'est pas le ministère actuel qui a fondé et agrandi notre colonie de Cochinchine, qui a été dans l'Annam la situation sur laquelle on débat aujourd'hui. La responsabilité du cabinet actuel ne commence qu'à la présentation de la loi de crédit du mois d'avril 1893, et au rejet des bases de négociations préparées par M. Bourée.

Le traité de 1874 indiquait la volonté d'établir notre protectorat au Tonkin, l'Annam y était considéré comme un état indépendant et la France se réservait le droit nécessaire d'exercer la police au Tonkin, en vue d'assurer la navigation sur le grand fleuve qui conduit dans l'intérieur de la Chine.

Ce traité n'a été alors critiqué que par M. Georges Perin; il était d'ailleurs acclamé par l'Assemblée nationale. La France prit ensuite des mesures pour protéger ses possessions, sans s'opposer à l'action des armées chinoises qui, par terre et par eau, travaillaient à réprimer la piraterie dans ses régions. Dès 1879, l'amiral Jauréguiberry, alors ministre de la marine, indiquait la nécessité de se retirer du Tonkin en s'y engageant de forces suffisantes pour assurer notre prépondérance, mais on n'adopta que ces moyens ternes qui nous ont conduits insensiblement aux difficultés dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui.

C'est à cette époque que le roi Tu Duc crut l'heure venue de réclamer les trois provinces de la Cochinchine qui nous avaient été remises par un traité antérieur. Sur les instances de l'amiral Jauréguiberry, M. de Freycinet était disposé à soumettre la situation au Parlement, quand le ministère fut renversé.

Sous le cabinet présidé par M. Gambetta, toute action militaire fut suspendue. On pensait alors qu'il était impossible d'engager la France plus avant, sans avoir la disposition d'une armée coloniale. Quand le commandant Rivière est arrivé à Hanoi avec un effectif de 450 hommes, il s'est trouvé en contact avec l'ennemi et les fusils sont partis tous seuls.

Cette action militaire a reçu l'approbation du gouvernement; mais alors s'est produite l'intervention de la Chine, représentée par M. le marquis de Teou.

Le revendique, au nom de son pays, la suzeraineté du Tonkin; mais le gouvernement français n'accepta pas cette thèse et rompit les négociations.

Cependant le commandant Rivière se trouvait au milieu des forces ennemies, composées en partie d'irréguliers chinois, derrière lesquels il y avait l'armée de la Chine. Le gouvernement a pris sur lui d'envoyer 600 hommes de renfort; mais c'était encore insuffisant et le ministre Ducrocq préparait un projet de loi pour l'envoi de forces plus considérables quand il disparut à son tour. Le cabinet actuel, dès son arrivée au pouvoir, s'est préoccupé de saisir la Chambre de cette question et de lui demander de se prononcer sur l'action ou la paix pour la retraite.

M. Chaurmes a pensé qu'il y avait un moyen intermédiaire qui reposait sur le projet de M. Bourée. Le rapporteur pense que M. Bourée a été trompé et s'est trompé. Les instructions de M. Bourée lui prescrivaient de s'abstenir de toute négociation avec la Chine à propos du Tonkin.

Il s'en tint longtemps à ces instructions et se refusa à donner un rôle d'observateur, se refusant à toute conversation. Cependant, au mois de novembre, arrivait la dépêche annonçant le projet de convention qui offrait une solution satisfaisante au conflit. La Chine était ouverte et notre protectorat était reconnu. C'était la confirmation du traité de 1874 avec des clauses plus favorables pour la France.

Le gouvernement ne pouvait qu'applaudir à une pareille conclusion. Malheureusement, il y avait entre la dépêche et le mémorandum qui la suivit des différences essentielles. Il s'agit, cette fois, de couper en deux le territoire, entre le fleuve Rouge et la frontière de la Chine.

En second lieu, les deux puissances s'engagent à garantir l'intégrité du Tonkin. C'est le protectorat à deux; c'est-à-dire la pire situation de toutes. Le mémorandum fut repoussé par le gouvernement qui le jugea contraire au traité de 1874. Plus tard, dans une dépêche de février, M. Bourée annonçait que la Chine lui faisait des contre-propositions inattendues et qui détruisaient le mémorandum.

On croit que la Chine se montrera disposée à négocier avec un autre cabinet; mais quel ministre a jamais tenu un langage plus doux vis-à-vis du Céleste-Empire que le cabinet actuel ? Si vous renversiez ce cabinet, vous donneriez à penser à la Chine que nous abandonnons nos droits.

M. HAERTENS. — Nous avons un cabinet chinois.

M. LÉON RENAULT. — Rappelez-vous l'exemple de Lincoln que l'on pressait de quitter le pouvoir. Il était très-désintéressé; mais il répondit : Il ne faut pas changer les chevaux quand on passe le gué.

M. PAUL DE CASSAGNA. — Si ces chevaux sont fourbus ?

M. LÉON RENAULT. — Inspirez-vous de l'exemple de l'Amérique; ce pays pour rester libre, voulu être fort. Vous agirez ainsi. (Applaudissements.)

En descendant de la tribune, M. Léon Renault est vivement félicité par les ministres.

La séance est suspendue.

#### Discours de M. Camille Pelletan

A la reprise de la séance, M. CAMILLE PELLETAN constate que la première expédition de Cochinchine a été faite par un gouvernement autoritaire. Il ajoute que la situation est identique que l'adoption des crédits serait l'approbation de la politique personnelle. Il affirme que le ministre est responsable.

M. Pelletan, après avoir examiné la politique suivie dans la question par divers ministères, dit que c'est le ministère actuel qui le transforme en grande expédition et « a caché le véritable but et les conséquences certaines. Le véritable but, c'est l'établissement d'un protectorat effectif sur l'Annam; c'est pourquoi on a fait le traité de Hué inscrit dans les principales pièces du débat, celles qu'on a refusé de nous communiquer. (Approbation de l'extrême gauche). Mais on s'est trouvé en présence des prétentions de la Chine sur la suzeraineté de l'Annam, prétentions, que le cabinet, cependant, ne pouvait pas ignorer.

Maintenant le gouvernement est lancé dans une politique d'aventures sans savoir où elle le conduira.

La suite du discours de M. Pelletan est renvoyé à lundi.

La séance est levée.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ROUBAIX

SUBSCRIPTIONS DIVERSES

Voici la liste des sommes remises à la Mairie pendant la journée du 7 décembre :  
La Chambre syndicale des ouvriers au bâtiment, 10, rue Neuve..... 20,00  
Produits antérieurs..... 26.136,69  
Total..... 26.156,69

LA TOMBOLE. — Voici la suite de la liste des lots envoyés par la tombola : Mlle Julie Lepers, 15, rue des Poutrains, à Tourcoing, 2 dessous de lampes. — Mme Lepers, 15, rue des Poutrains, à Tourcoing, un bougeoir. — M. Delerue-Selosse, 2 coupes cristal montées sur bronze. — Mme Delerue-Selosse, une réelle soie. — Mme veuve Mahute-Becusart, un fusil espagnol de précision. — MM. les Sénateurs et Députés du Nord, un bronze d'art, « La Moisson » signé Hippolyte Moreau. — M. Alfred Lerouge, pour Mlle Tiers, place du Trichou, une montre.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES. — La première commission est convoquée pour lundi 10 novembre, à trois heures. Ordre du jour : Réception définitive des travaux de construction des écoles de filles, rue de Soubise. Mobilier personnel pour les directeurs des écoles laïcisées.

— La première et la deuxième commissions se réuniront, mardi 11 décembre, à dix heures, pour la continuation de l'ordre du jour.  
— La deuxième commission est convoquée pour le même jour, à trois heures, pour l'examen des propositions budgétaires de 1894.

CHRONIQUE THÉÂTRALE. — Une nouvelle chanteuse de la troupe de M. Pilo Mariani, Mme Raphaëla Franchino, débouta mardi à l'hippodrome, dans *Galaitha*. Les journaux de Nice et d'Angoulême en font le plus grand éloge.

Avec *Galaitha* on donnera *Les Noces de Jeanette* et *La Leçon du Rossignol*. Ce dernier morceau est de la composition de Mme Raphaëla Franchino, qui le chantera en s'accompagnant avec piano.

DÉCLARATION DES CHEVAUX & DES MULETS. — La Mairie nous demande l'insertion de l'avis suivant :

« Des affiches apposées dans les différents quartiers appellent aux propriétaires la déclaration qu'ils ont à faire avant le 31 décembre de leurs chevaux et mulets. — Ils déclareront aussi leurs voitures suspendues et non suspendues, munies ou non d'un toit ou d'une bâche, avec indication du poids du chargement que chacune pourrait contenir eu égard à l'attelage qui lui est affecté. — Le recensement se fait à l'Hôtel-de-Ville, bureau du Secrétariat. Pour être expédié promptement on fera bien de ne pas attendre les derniers jours. »

UN VOL DE VÊTEMENTS a été commis la nuit dernière à l'Hôtel du Nord, rue de Lille, au préjudice d'un domestique et d'un cocher de place. L'auteur est inconnu.

— Une somme de 50 francs a été volée chez un cabaretier de la rue Pellart. L'auteur du vol, Jean Dubau, est en fuite.

#### TOURCOING

VOL. — Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre un genre de vol qui, depuis quelques temps, devient très-commun à Tourcoing.

Sous prétexte de parler affaires, des individus s'introduisent dans une maison de commerce, et, au moment de partir, ils avisent un vêtement suspendu à un porte-manteau; ils s'en emparent et disparaissent.

C'est là toute leur industrie.

Nous connaissons très-nombreux qui, depuis quinze jours, ont perdu de cette façon chacun un par-dessus.

EXPLUSÉS. — Jourdain Delhaye, Florimond Dagneau, Alfred Broquet, Jules Comers, Charles Derycke, Jean Koeland, Louis Dernaumont, Alphonse Beyn, Anna Férens, Joseph Simoons, Pierre Soenens, Dominique Vandellabelle, Emile Sonka, Philippe Fédérale, Emile Verley, Joseph Simoons, Jean Harmand, Jules Hunner, Léonie Vancaeghem, condamnés libérés, devant être expulsés du territoire français, eu vertu d'arrêtés de M. le ministre de l'intérieur.

#### LILLE

NÉCROLOGIE. — Une artiste lilloise, qui a en son heure de célébrité, Mme Louise Rouvroy, vient de mourir, à l'âge de 60 ans. Née à Lille le 19 août 1824, Mme Rouvroy se fit un nom comme première chanteuse et obtint de brillants succès sur différentes scènes, à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Lyrique de Paris, à Toulouse, Bruxelles, La Haye, Bordeaux, et Marseille. En 1854, elle avait épousé le comte de Villedeuil et s'était ensuite consacrée au professorat. Quatre fois, Mme Rouvroy est venue en représentation à Lille; elle joua les *Mousquetaires de la Reine*, le 7 janvier 1849; le *Domino Noir*, le 17 décembre 1850; *Huyoté* et la *Fille du Régiment*, les 21 et 24 janvier 1851.

LE CERCLE HORTICOLE DU NORD tiendra son assemblée générale mensuelle aujourd'hui dimanche, 9 courant, à 5 heures du soir, en son local, Grand-Place, 10.

La distribution des médailles, primes et récompenses aux lauréats des concours de l'année et de l'exposition du mois de septembre dernier, aura lieu dimanche 16 courant, à 11 heures du matin, au Conservatoire de musique, place du Concert.

L'entrée sera publique et gratuite.  
L'administration du Cercle horticole du Nord invite toutes les personnes s'intéressant à l'horticulture à assister à cette fête horticole.

SOCIÉTÉ DES SCIENCE. — La Société des Sciences a procédé hier soir, au renouvellement de son bureau. Ont été nommés à l'unanimité : Président, M. Colas; vice-président : M. De Norguet; secrétaire-général : M. Paul Halley; secrétaire de correspondance : M. Damien; bibliothécaire : M. Rigaut; trésorier : M. Marteau.

Pour la séance solennelle du 23, les personnes qui désiraient se procurer des cartes d'invitation sont priées de s'adresser à M. Bigaut, archiviste à la Mairie.

L'ORGUE DU SACRÉ-CŒUR. — L'inauguration de l'orgue du Sacré-Cœur aura lieu vendredi prochain, 14 décembre, à trois heures du soir.

MM. Delarogna et Koszul, s'y feront entendre.

On ne sera admis à la cérémonie que sur la présentation de cartes d'entrée dont le prix est de 5 francs.

#### L'AFFAIRE CURIEN

L'Instruction de cette affaire, à Lille, est presque terminée et le volumineux dossier qu'elle comporte sera envoyé sous peu de jours par le parquet à M. Benoît, juge d'instruction à Paris.

Nous avons parlé, très-brièvement, il y a quelques jours, des dépositions faites à la justice par les quelques anarchistes lillois appelés en témoignage. Voici quelques détails inédits et dont nous garantissons l'authenticité :

Une dizaine d'anarchistes ont été entendus, tous se sont déclarés hautement socialistes révolutionnaires, membres du fameux cercle de la rue de Poids, dont il a tant été parlé, tous aussi connaissent Currien pour un bonasse, sous enfin protestent énergiquement de leur innocence, car pas un des membres du cercle du Retour n'avait connaissance du projet que mûrissait Currien avant son départ pour Paris.

Le plupart des déclarations des ouvriers lillois sont sans importance. Elles ne donnent aucun détail sur les cercles anarchistes qui, paraît-il, sont nombreux dans le Nord de la France. Les principales dépositions sont celles de MM. Delevoys, Delory, Ghesquière, Comtat et Descamps.

MM. Delevoys et Delory n'ont absolument rien dit de l'affaire; ils ne la connaissent pas; mais, en revanche, leurs dépositions sont intéressantes, politiquement parlant. Nos ministères donc pas. M. Ghesquière a accompagné Currien quand il est parti pour Paris. Celui-ci lui a dit qu'il allait y voir sa famille.

M. Comtat, serrurier, a bu une choppe avec Currien le jour même de son départ pour Paris. Currien lui a rien dit relativement à son départ.

M. Descamps, jardinier à Marq, était un ami personnel de l'accusé. Il a même célébré ses louanges dans un journal de St-Pierre-lez-Calais, le *Travailleur*. M. Descamps, bien qu'agé de 17 ans et demi, a fait des déclarations des plus avancées; il n'en veut toutefois qu'aux exploitateurs. Currien, a-t-il dit, était un très bon garçon, pas anarchiste du tout; il n'avait qu'un défaut, c'était de posséder une tête légère.

Vendredi matin ont été entendus par M. le juge d'instruction les employés de MM. Boutry-Van Iselsteyn, Deguidh et Lheureux, confectionneurs à Lille, chez lesquels Currien a été aide-coupeur, avant d'être mitron chez M. Bouff-Pesez, boulanger, rue Nationale. Tous ont déclaré que Currien avait toujours montré une conduite très-correcte, mais que de temps en temps, il semblait divaguer.

Nous ignorons si M. Bouff sera appelé à l'Instruction.

Dans quelques jours M. Bailly, commissaire de police à Roubaix, précédemment à Cambrai, sera entendu. Il sera invité à donner des détails sur la tentative de suicide dont il a été parlé. Ou se souvient, en effet, que Currien, s'enfuyant un jour du domicile de ses parents, s'est rendu à Cambrai, et que là, sans ressources, s'est jeté sous une voiture dans l'espoir de trouver la mort.

On le voit par ce rapide résumé, l'Instruction a été longue et minutieuse. On croit qu'elle sera terminée le samedi 15 courant après l'examen de M. le commissaire central de Roubaix qui donnera au juge des détails sur les sociétés « secrètes » que possédait cette ville.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 décembre 1893

Présidence de M. HEURZ, vice-président

Le 24 novembre au soir, Paul Vanhole, peigneur de lin à Fives, rentrait chez ses parents dans un état d'ébriété des plus prononcés. Ayant à offrir un petit cadeau à l'occasion de la Sainte-Catherine, il venait demander à son père la modique somme de 15 francs.

Voyant l'état dans lequel se trouvait son enfant, le père Vanhole refusa obstinément et conseilla à son fils de rester chez lui pour enlever son vin et se livrer aux devoirs du sommeil.

Assisité Vanhole s'emporta, se précipita sur son père et lui porta plusieurs coups; sa jeune sœur qui venait intervenir et s'élever au secours de son malheureux père, n'est pas épargnée par ce furieux.

Paul Vanhole arrive au paroxysme de la fureur. Il prend la lampe de pétrole qui éclairait la modeste chambre de la famille et la lance sur le sol. Elle se brise, le liquide se répand à terre et s'enflamme au contact de la mèche allumée. Un pauvre petit enfant de 11 ans, le jeune Vermaeker, qui était assis au côté de la cheminée, est bientôt environné par les flammes et couvert d'affreuses brûlures au mains et à la face.

Son état ne laisse pas de s'inspirer encore de sérieuses inquiétudes.

Devant la déplorable attitude qu'a à l'audience Paul Vanhole, le tribunal le condamne à la peine de 6 mois d'emprisonnement.

Pierre Kindt et François Lambrecht étaient ouvriers chez M. Jourdain, tailleur, place du Théâtre, à Lille.

Kindt eut au jour la malencontreuse idée de s'approprier des gants, des cravates, du satin de Chine, des boutons de drap, etc., le tout appartenant à son patron.

Le vol accompli, il alla cacher le tout dans la chambre.

Une perquisition opérée par les soins de M. le commissaire de police du quartier, amena la découverte du pot aux roses.

Et Lambrecht est poursuivi du chef de complicité de vol !

Le tribunal les condamne l'un et l'autre à quatre mois de prison.

Nous apprenons que Lambrecht a immédiatement interjeté appel de jugement.

Soyez donc généreux.

Un brave soldat du train des équipages, de service au grand Quartier-Général, rencontra un jour rue Négrier le nommé Louis Duthoit, qui se trouvait dans le défilé le plus complet.

Il le conduisit d'abord dans une anberge où il lui fit servir un diner réconfortant, puis il l'emmena à l'estaminet en face du quartier. Au bout de quelques instants, on vint lui dire que le général, dont il est l'ordonnance, le demandait.

Il remit à Duthoit son portefeuille contenant 30 francs, afin de solder la dépense. Lorsqu'il revint, Duthoit et le porte-monnaie avaient disparu.

Le Tribunal le condamne par défaut à 6 mois de prison et 25 francs d'amende.

M. Boidin-Dyck est à Hellemmes, cabaretier, marchand de pipes, marchand de blagues à tabac, marchand de pommes de terre, etc.

Gustave Vallet, dont Boidin-Dyck avait imité la signature, alla administrer une petite correction à ce dernier.

Le Tribunal lui inflige pour ce motif une amende de 15 francs.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Un mois de prison et 500 fr. d'amende contre J.-B. Colin, d'Halluin, pour fraude; — un mois de prison et 500 fr. d'amende contre Veromont J.-B. et 15 jours de la même peine contre Clément Gastave tous deux de Roubaix, également pour fraude; — Enfin 2 mois et 6 jours de prison contre Louis Cresson, également de Roubaix, pour fraude et rébellion contre les douaniers.

MATRE CURIE.

CONSEIL DE GUERRE SÉANT À LILLE

Séance du 8 décembre 1893

Présidence de M. DE RICHOUART D'HEROUVILLE, colonel du 43<sup>e</sup> de ligne.

Condamnation à mort

Le 1er novembre dernier, vers 7 heures 1/2 du soir, les soldats Tassin et Langry, du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie, se trouvaient, à Arras, à l'estaminet tenu par Mme Pétaïn, rue St-Aubert. Plusieurs militaires du 3<sup>e</sup> génie entrèrent bientôt dans le cabaret et une discussion, qui dégénéra en bataille, ne tarda pas à naître entre les soldats. Le caporal Thieriet, du 3<sup>e</sup> génie, étant intervenu pour mettre la paix, reçut des coups de poing.

Le soldat Langry fut mis à la porte. Tassin continua alors seul la lutte, il entra dans une fureur épouvantable et prit des chaînes avec lesquelles il frappa les sapeurs Trouillot et Dafay du 3<sup>e</sup> génie. Tassin pourtant ne tarda pas à sortir du cabaret et il retourna à la caserne où Langry était déjà rentré. Ceci se passait vers dix heures du soir. A minuit, après l'extinction des feux, les deux soldats sortirent de la caserne « sans tenir les murs » et retournerent à l'estaminet Pétaïn croyant et retrouvant les soldats du génie avec lesquels ils auraient désiré reprendre la discussion.

Vendredi matin ont été entendus par M. le juge d'instruction les employés de MM. Boutry-Van Iselsteyn, Deguidh et Lheureux, confectionneurs à Lille, chez lesquels Currien a été aide-coupeur, avant d'être mitron chez M. Bouff-Pesez, boulanger, rue Nationale. Tous ont déclaré que Currien avait toujours montré une conduite très-correcte, mais que de temps en temps, il semblait divaguer.

Nous ignorons si M. Bouff sera appelé à l'Instruction.

Dans quelques jours M. Bailly, commissaire de police à Roubaix, précédemment à Cambrai, sera entendu. Il sera invité à donner des détails sur la tentative de suicide dont il a été parlé. Ou se souvient, en effet, que Currien, s'enfuyant un jour du domicile de ses parents, s'est rendu à Cambrai, et que là, sans ressources, s'est jeté sous une voiture dans l'espoir de trouver la mort.

On le voit par ce rapide résumé, l'Instruction a été longue et minutieuse. On croit qu'elle sera terminée le samedi 15 courant après l'examen de M. le commissaire central de Roubaix qui donnera au juge des détails sur les sociétés « secrètes » que possédait cette ville.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 décembre 1893

Présidence de M. HEURZ, vice-président

Le 24 novembre au soir, Paul Vanhole, peigneur de lin à Fives, rentrait chez ses parents dans un état d'ébriété des plus prononcés. Ayant à offrir un petit cadeau à l'occasion de la Sainte-Catherine, il venait demander à son père la modique somme de 15 francs.

Voyant l'état dans lequel se trouvait son enfant, le père Vanhole refusa obstinément et conseilla à son fils de rester chez lui pour enlever son vin et se livrer aux devoirs du sommeil.

Assisité Vanhole s'emporta, se précipita sur son père et lui porta plusieurs coups; sa jeune sœur qui venait intervenir et s'élever au secours de son malheureux père, n'est pas épargnée par ce furieux.

Paul Vanhole arrive au paroxysme de la fureur. Il prend la lampe de pétrole qui éclairait la modeste chambre de la famille et la lance sur le sol. Elle se brise, le liquide se répand à terre et s'enflamme au contact de la mèche allumée. Un pauvre petit enfant de 11 ans, le jeune Vermaeker, qui était assis au côté de la cheminée, est bientôt environné par les flammes et couvert d'affreuses brûlures au mains et à la face.

Son état ne laisse pas de s'inspirer encore de sérieuses inquiétudes.

Devant la déplorable attitude qu'a à l'audience Paul Vanhole, le tribunal le condamne à la peine de 6 mois d'emprisonnement.

#### GRAND-THÉÂTRE DE LILLE

##### L'Étoile du Nord

Une première en province, c'est toujours plus ou moins une répétition générale; ce défiant s'explique : les directeurs qui — à Lille surtout — ne disposent que de mesquines subventions, ne peuvent, de